

GUIDE I-PROFESSIONNEL

Inscription à la classe exceptionnelle – document d'aide à la saisie

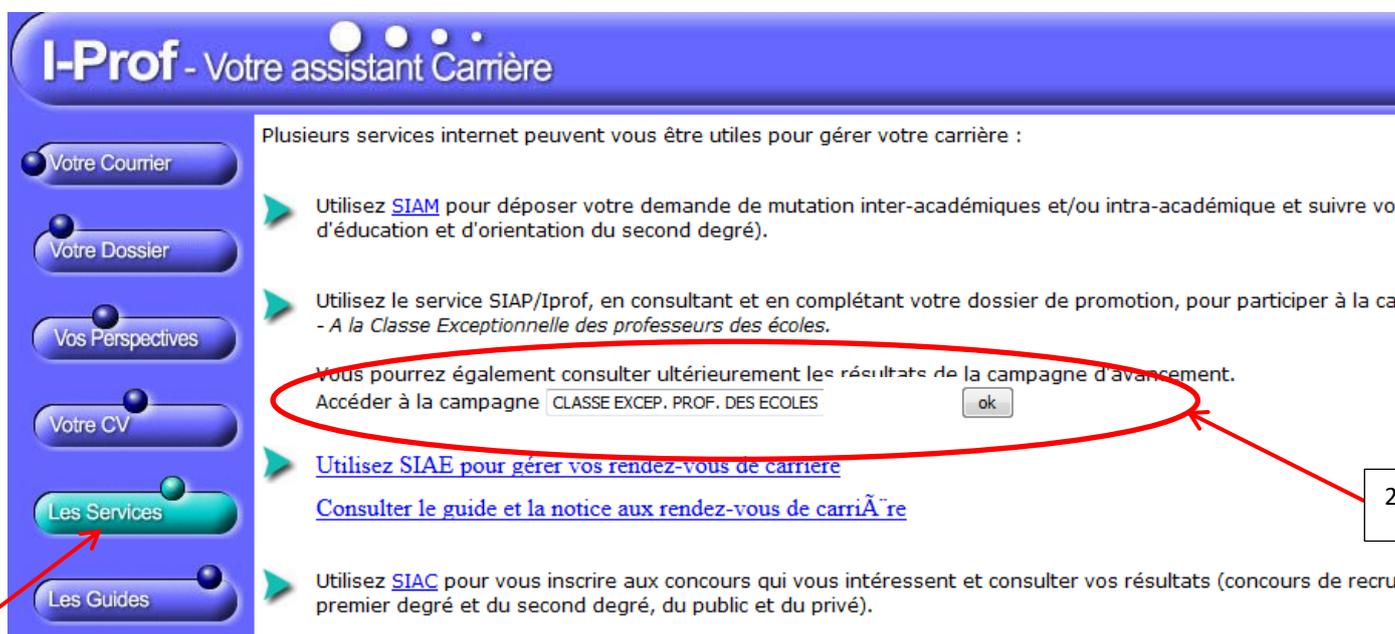
1/ Se connecter sur le portail ARENA via le site du rectorat de Bordeaux ou de chaque DSDEN (ac-bordeaux.fr)



COVID19 : Protocole sanitaire et FAQ

- [Actes administratifs](#)
- [AMERANA](#)
- [Annuaire du rectorat](#)
- [Annuaire électronique](#)
- [ARENA](#)
- [Espaces Presse](#)
- [Extranet](#)
- [Intranet de l'académie](#)
- [Le Bulletin officiel de l'éducation nationale](#)
- [Messagerie de l'académie - Webmail](#)
- [Nous contacter](#)

2/ Cliquez sur « gestion des personnels », se connecter à I-Professionnel, puis cliquer sur « Les services », puis «Accéder à la campagne classe exceptionnelles professeurs des écoles » et ok.



I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-académique et suivre vot d'éducation et d'orientation du second degré).
- Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la cai - A la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement. Accéder à la campagne
- Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos rendez-vous de carrière
- [Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carriÃ`re](#)
- Utilisez [SIAC](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recr premier degré et du second degré, du public et du privé).

1

2

Puis :

3/ Cliquer sur « compléter votre dossier », puis « fonctions et missions »

2

1

4/ Cliquer sur « ajouter »

Pour supprimer une ligne, cliquez sur l'icône .

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.

Seules les années complètes sont retenues.

• les dates de la fonction/mission du 01/09 au 31/08

• un résumé

• Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille Parcourir... Aucun fichier sélectionné. max 1Mo) :

Valider

Annuler

Menu déroulant cf écran suivant

A compléter

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation dans un établissement d'enseignement supérieur (SUPR, ESPE, IJFM) ou en classe préparatoire aux grandes écoles ou en section de technicien supérieur

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement localisé dans un quartier urbain posant des problèmes sociaux et de sécurité (politique de la ville)

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme ECLAIR

Affectation dans une école ou un établissement ouvrant droit à une indemnité de sujétions spéciales

Affectation dans un établissement ouvrant droit à 2 parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des enseignants du 2nd degré

Directeur d'école

Fonction de directeur de CIO

Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Directeur de service régional de l'Union nationale du sport scolaire

Conseiller pédagogique auprès IEN chargé 1er degré

Maître formateur

Fonction de formateur académique

Référent auprès des élèves en situation de handicap

Directeur de service départemental UNSS, conseiller technique auprès d'un inspecteur d'académie

Valider

Annuler

5/ Cliquer sur « Candidater », puis « générer Fiche Candidature », puis « validation »

SIAP Système d'Information et d'Aide pour les Promotions
ACTE DE CANDIDATURE

Vous informer
Compléter votre dossier
Candidater

Veillez valider votre candidature

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.
Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".
La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la [loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

Génération de votre fiche de candidature

Validation de votre candidature

Attention : vérifier que la fiche ainsi générée reprend tous les éléments remplis dans « Fonction et Missions »

SIAP Système d'Information et d'Aide pour les Promotions
ACTE DE CANDIDATURE

Vous informer
Compléter votre dossier
Candidater

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.
Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".
La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la [loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

Génération de votre fiche de candidature **Votre fiche de candidature a bien été enregistrée.**

Validation de votre candidature